

**Déclaration de Julie Dickson
Surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières Canada**

Le point sur les pensions – Novembre 2005

**Déclaration de Julie Dickson
Surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières Canada**

Le point sur les pensions – Novembre 2005

Bonjour et merci de vous être joints à nous aujourd'hui. Comme vous le savez, le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, est le principal organisme de réglementation prudentielle des institutions financières, c'est-à-dire des banques, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés fédéraux. Nous assurons la réglementation et la surveillance d'environ dix pour cent des régimes de retraite au Canada, lesquels représentent vingt pour cent de l'actif total des régimes.

Les Canadiens sont préoccupés de la santé de leurs régimes de retraite. Pendant la période qui m'est allouée aujourd'hui, j'aimerais présenter brièvement le point de vue du BSIF sur l'état du secteur des pensions et les tendances et nouveautés, et partager avec vous nos attentes pour les mois à venir.

Dans le rapport annuel 2004-2005 du BSIF, nous faisons état de la santé des régimes de retraite. Les données se fondaient en grande partie sur la situation telle que nous la percevions au printemps de 2005. Dans l'ensemble, nous avons caractérisé le climat de stable mais fragile. Nous avons indiqué que le solide rendement des marchés boursiers en 2004 avait amélioré les perspectives des régimes de retraite, mais que le repli soutenu des taux d'intérêt à long terme avait eu l'effet contraire. De même, à ce moment-là, tant les spécialistes des pensions que les prévisionnistes croyaient de façon générale que les taux d'intérêt à long terme seraient plus élevés en 2005, ce qui aurait une incidence positive sur la solvabilité des régimes.

Que s'est-il donc passé au cours des six derniers mois? Au lieu d'augmenter, les taux à long terme sont demeurés plus faibles que jamais et ont même chuté en deçà des données historiques. En outre, de nouvelles règles actuarielles, ayant une incidence négative sur les chiffres relatifs à la santé des régimes, sont entrées en vigueur.

Les plus récents résultats des essais de solvabilité en témoignent, et c'est ce dont j'aimerais vous entretenir aujourd'hui. Le BSIF effectue des essais de solvabilité en vue surtout du dépistage précoce de problèmes et d'obstacles. Il peut ainsi, de concert avec les administrateurs des régimes de retraite, intervenir plus rapidement afin de protéger les prestations des participants. Le BSIF s'est servi des valeurs de juin 2005 pour effectuer les essais. Les résultats montrent une détérioration marquée du ratio estimatif de solvabilité moyen, ou RES, des régimes fédéraux.

Comme vous le savez peut-être, selon la réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux, il n'est pas nécessaire que les régimes à prestations déterminées soient entièrement capitalisés en tout temps. Toutefois, lorsque le ratio de l'actif au passif sur

une base de solvabilité ou de liquidation est inférieur à un, le déficit doit être comblé sur une période ne dépassant pas cinq ans.

Le plus récent essai de solvabilité mené par le BSIF révèle que le RES moyen est passé de 1,00 en décembre 2004 à 0,91 en juin 2005. Les résultats montrent également qu'environ soixante-douze pour cent des régimes fédéraux à prestations déterminées étaient sous-capitalisés en juin 2005, contre cinquante-trois pour cent en décembre 2004. Ce pourcentage est élevé, mais il n'y a pas lieu de dramatiser pour autant. Bien que soixante-douze pour cent des régimes de retraite à prestations déterminées soient sous-capitalisés, en moyenne le déficit de capitalisation est inférieur à dix pour cent. Ainsi, la situation peut toujours être qualifiée de stable mais fragile, une vigilance accrue étant toutefois justifiée.

Les résultats des essais de solvabilité de juin 2005 révèlent également que le déficit de solvabilité estimatif de l'ensemble des régimes fédéraux en situation déficitaire s'élevait à environ 12 milliards de dollars – une hausse par rapport au montant estimatif de 4 milliards de dollars en décembre 2004. Alors que les exigences de capitalisation réelles dépendront des résultats définitifs signalés dans le prochain rapport d'évaluation de chaque régime de retraite, les résultats de juin 2005 du BSIF donnent à penser que de nombreux régimes de retraite à prestations déterminées auront à combler des déficits de solvabilité plus élevés en 2006 et devront se préparer en conséquence.

Ces résultats auront une incidence sur la liste de surveillance produite par le BSIF. Les régimes de retraite qui soulèvent de graves préoccupations en raison de leur situation financière ou d'autres motifs sont portés à une liste de surveillance, et le BSIF suit leurs activités de près.

À l'heure actuelle, 83 régimes de retraite figurent sur la liste de surveillance, soit 50 régimes à prestations déterminées et 33 régimes à cotisations déterminées. Ces chiffres ne sont pas très différents de ceux enregistrés il y a six mois, mais le nombre de nouveaux régimes ajoutés à la liste de surveillance risque d'augmenter au cours des prochains mois.

Étant donné qu'il existe près de 1 300 régimes privés fédéraux au Canada, il n'est pas étonnant que plusieurs régimes soient régulièrement ajoutés à la liste de surveillance ou en soient retirés. Le but premier de la liste de surveillance n'est pas de permettre au BSIF de voir combien de régimes suscitent des préoccupations à un moment donné, mais plutôt de pouvoir faire porter son attention et ses activités de surveillance sur les régimes qui présentent les risques les plus élevés et de déterminer les mesures à prendre pour protéger les prestations des participants.

À quoi sont dus les résultats des essais de solvabilité du BSIF?

Le recul du RES de 9 points de pourcentage entre décembre de l'an dernier et juin 2005 est attribuable à trois principaux facteurs.

1. Les taux d'intérêt à long terme moins élevés ont contribué à faire reculer le RES moyen d'environ cinq points de pourcentage.
2. La vigueur des marchés boursiers a apporté une contribution positive d'environ trois points de pourcentage.
3. Les nouvelles méthodes actuarielles adoptées par les membres de la profession actuarielle en février 2005 ont réduit la moyenne d'environ sept points de pourcentage. Ces méthodes, adoptées par l'Institut canadien des actuaires, modifient la façon dont le passif de solvabilité est calculé. Entre autres choses, selon la nouvelle norme, pour le calcul du passif, il est tenu compte davantage des taux d'intérêt en vigueur sur le marché que des taux se rapprochant des normes historiques. La norme comprend également des tables de mortalité à jour qui reflètent l'accroissement de l'espérance de vie des bénéficiaires des régimes.

Si nous mettons à part pour un instant l'incidence de la nouvelle norme actuarielle, les résultats témoignent d'une légère détérioration de la solvabilité de l'ensemble des régimes fédéraux à prestations déterminées, ce qui cadre avec les faibles fluctuations observées ces dernières années.

Mais on ne peut faire abstraction de la nouvelle norme, qui fait augmenter le taux de détérioration de sept points de pourcentage. Elle aura une incidence très réelle sur les ratios de solvabilité des différents régimes. Étant donné la détérioration prévue de la situation financière de nombreux régimes par suite de la fluctuation des variables financières et économiques, une vigilance accrue s'impose. À cet égard, le BSIF aimerait que les parties prenantes tiennent compte des six grands points suivants :

1. Les régimes de retraite doivent mettre l'accent sur l'incidence des faibles taux d'intérêt et des nouvelles normes actuarielles, qui reflètent les taux du marché et l'espérance de vie plus longue des gens, tel que le révèlent les études sur la mortalité.
2. Les exigences de capitalisation sont très sensibles aux fluctuations de la conjoncture (une hausse des taux d'intérêt à long terme ou un marché boursier très vigoureux pourraient contribuer dans une importante mesure à améliorer la situation). Mais il ne faut pas compter sur des éventualités aussi favorables.
3. Dans un tel contexte, il est essentiel de communiquer avec les participants et de les tenir au courant de la santé de leur régime.
4. Le BSIF ne considère pas nécessairement un régime qui fait face à une hausse importante du niveau de capitalisation comme un régime à risque – tout dépend de la santé du répondant, du nombre de participants actifs qui cotisent au régime, etc.
5. Le BSIF continuera d'exercer son pouvoir d'assurer le respect des lois et des règlements touchant les pensions. Nous continuerons également de recenser les régimes sous-capitalisés qui profitent de congés de cotisations et de prendre des mesures pour encourager vivement les répondants à mettre fin au congé de cotisations, exiger que les participants soient mieux informés de la situation et/ou exiger que le dépôt des rapports d'évaluation soit devancé.

6. Nous sommes disposés à collaborer avec les répondants et les participants pour trouver des solutions raisonnables. En ce sens, on pourra envisager la restructuration des régimes de manière à les rendre plus abordables et même approuver des réductions des prestations lorsque cette solution est plus avantageuse pour les participants aux régimes qu'une autre solution telle que la liquidation de leur régime.

Merci.